

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
=====

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

=====

DECRET N° 2015- 0002 /P-RM DU 08 JAN 2015

METTANT FIN AUX FONCTIONS DU PREMIER MINISTRE
ET DES AUTRES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

DECRETE

Article 1^{er} : Sur présentation par le Premier ministre de la démission du Gouvernement, les dispositions du Décret N°2014-0249/P-RM du 05 avril 2014 portant nomination de Monsieur Moussa MARA en qualité de Premier ministre et du Décret N°2014-257/P-RM du 11 avril 2014 modifié par le Décret N°2014-362/P-RM du 27 mai 2014 portant nomination des membres du Gouvernement sont abrogées.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au journal officiel.

Bamako, le 08 JAN 2015

Le Président de la République


Ibrahim Boubacar KEÏTA